



Paris, le 18 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

5 FÉDÉRATIONS MAJEURES DU COMMERCE DEMANDENT L'ANNULATION DES LOYERS ET CHARGES COMMERCIAUX DURANT LA PERIODE DE FERMETURE DES MAGASINS

La fermeture de presque tous les points de vente à la suite à l'arrêté du 14 mars 2020 place les commerçants dans une situation grave et absolument inédite. Dans ce contexte, 5 fédérations majeures du commerce demandent l'annulation des loyers et des charges locatives dus pendant la période de fermeture des commerces quelles que soient leurs tailles.

Dans un contexte où de très nombreux commerçants n'ont plus aucune activité dans leurs magasins depuis le 15 mars, les entreprises font face à d'importants besoins de trésorerie et mettent tout en œuvre pour sauver les emplois.

Pour assurer leur pérennité, les commerçants doivent donc prendre des mesures d'urgence.

Concernant le paiement des loyers et des charges locatives, suite à l'intervention du Président de la République, les **5 fédérations du commerce demandent aux bailleurs et au Gouvernement de mettre en œuvre :**

POUR LES COMMERCES FERMES :

- l'annulation pure et simple des loyers et des charges pour la durée de la fermeture des commerces.
- le remboursement des sommes éventuellement déjà versées pour la période du 14 mars au 31 mars.

POUR LES COMMERCES DONT L'EXPLOITATION EST POSSIBLE

- le paiement mensuel des loyers à terme échu et l'adaptation du montant des loyers au niveau de l'activité réelle.

Dans le contexte actuel, **les bailleurs doivent comprendre que la survie de leurs locataires et des différents points de vente est en jeu** : la mise en œuvre de pénalités et des garanties contractuelles (dépôts de garantie, cautions, garanties à première demande) **doit être en conséquence suspendue.**

D'ores et déjà, certains bailleurs ont annoncé publiquement leur volonté de mettre en place ces mesures de soutien aux commerçants. Nous saluons leur engagement et encourageons les autres bailleurs à agir rapidement en ce sens.

Les fédérations, conscientes que cette situation cause un préjudice économique important pour les bailleurs, appellent les pouvoirs publics à mettre en place des aides aux propriétaires bailleurs, comme cela a été fait en Italie.

Les Fédérations appellent également les **banques** à mettre en œuvre en urgence les mesures de soutien aux entreprises annoncées par le Gouvernement.

Elles demandent également aux assurances, au-delà de la stricte interprétation des contrats, de mettre en œuvre les garanties d'indemnisation pour perte d'exploitation.

« Les locataires et les bailleurs ont des intérêts communs et ne sortiront de cette crise exceptionnelle qu'en faisant preuve de sens des responsabilités et de solidarité. Dans ce contexte extraordinaire, où les commerces sont contraints à la fermeture et leurs salariés au chômage partiel, un seul principe doit être mis en œuvre pour sauver les entreprises : zéro recette = zéro charge. Il est par conséquent urgent de diminuer le montant des charges payées par les commerces afin de leur permettre de survivre à cette crise et de redémarrer leurs activités dans les meilleures conditions possibles » déclarent les auteurs du communiqué de presse.

À propos de l'Alliance du Commerce :

L'Alliance du commerce rassemble l'Union du grand commerce de centre-ville, la Fédération des enseignes de l'habillement et la Fédération des enseignes de la chaussure. Elle représente 27.000 magasins et 180.000 salariés dans le secteur de l'équipement de la personne.

En savoir plus : <https://www.alliancecommerce.org/>

Contact presse : Hélène Baratte // Responsable Communication // Tél : 01 40 15 60 71 - 06 29 61 88 90 // Mail : hbaratte@alliancecommerce.org

À propos de la Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA) :

Le Commerce Coopératif et Associé est le leader du commerce indépendant en France. Cette forme de commerce en réseau (points de vente, services, etc.) permet à des entrepreneurs indépendants de se regrouper et de mutualiser leurs moyens et leurs savoir-faire dans le but de mettre en place des actions et des outils communs. Propriétaires de leurs affaires ainsi que de leur réseau/enseigne, les chefs d'entreprise du Commerce Coopératif et Associé en sont les acteurs et les décideurs. En grande majorité, ces groupements sont organisés sous forme coopérative. En 2018, **le Commerce Coopératif et Associé** a réalisé 156 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 30 % du commerce de détail en France.

La Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA) est l'instance représentative française du Commerce Coopératif et Associé.

En savoir plus : <https://www.commerce-associe.fr/>

Contact presse : Marion Furé // Responsable communication externe // Tél : 06 83 61 25 31 // Mail : mfure@fca-commerce-associe.fr

À propos de la Fédération française de la franchise (FFF) :

Acteur majeur du dynamisme de l'économie française, **la Fédération française de la franchise** est la fédération professionnelle des franchiseurs et de leurs franchisés. Elle représente le modèle de la franchise, un modèle d'entrepreneuriat fondé sur le transfert du savoir-faire et le partage de valeur ; un modèle solide, porteur d'innovation, véritable accélérateur de la réussite des entrepreneurs. La franchise représente en France 2 049 réseaux de franchise, 78 218 points de vente franchisés, pour près de 68 milliards d'euros de chiffre d'affaires. L'activité génère 757 852 emplois (directs et indirects). En 2009, la FFF a créé L'Académie de la franchise, premier organisme de formation aux métiers de la franchise, dont l'offre est dédiée aux futurs franchisés, mais aussi aux futurs et actuels franchiseurs.

En savoir plus : <https://www.franchise-fff.com/>

Contact presse : Stéphanie Morlan // Responsable de communication // Tél : 01 53 75 22 25// Mail : s.morlan@franchise-fff.com

À propos de la Fédération Nationale de l'Habillement (FNH) :

La Fédération Nationale de l'Habillement est la seule organisation représentative des commerces indépendants ayant une activité dans le prêt-à-porter. Elle a pour mission de représenter le commerce de détail indépendant de l'habillement et du textile dans toute sa diversité auprès des pouvoirs publics français et européens et des milieux économiques. Le secteur représenté par la FNH regroupe ainsi 38.000 magasins, 80.000 salariés et pèse 17 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Elle mène des actions de veille et de lobbying mais aussi d'anticipation et d'accompagnement des mutations de la branche par la formation et l'information des publics concernés.

En savoir plus : <https://www.federation-habillement.fr/>

Contact presse : Agence Lucette // Tél : 01 83.89.14.85 // Mails : Audrey Chantraine - audrey@lucette.fr / Cassandre Tabarin - cassandre@lucette.fr

À propos de Procos :

Procos accompagne les enseignes du commerce spécialisé dans la gestion et le développement de leur réseau. Ses 300 enseignes adhérentes représentent 60 000 magasins, 750 000 emplois, 95 milliards de chiffre d'affaires. La fédération analyse le marché et ses évolutions, anime des clubs d'échanges, contribue au partage d'informations et à la réflexion de ses membres sur l'avenir du commerce.

En savoir plus : <https://www.procos.org/>

Contact presse : Sophie Madignier // Directrice Relations Extérieures et Marketing //Tél : 01 44 88 95 60 // Mail : sophie.madignier@procos.org